

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 AVRIL 2016**

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE (ne prend pas part au vote lors des points 2.5, 2.6, 2.7, 2.8)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

L'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour un montant de 4 570 000 € sur 5 ans, dont le dispositif « Idée en campagne » (457 000€), complétés des enveloppes additionnelles « logement » (535 000 €), « espaces publics » (298 500 €) et « pôle de centralité » (449 000 €) et **autorise** Monsieur le Président à signer ce Contrat Régional de Solidarité Territoriale afin d'engager l'instruction des dossiers dans les meilleurs délais.

2 – FINANCES

2.1 Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et **donne** quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	- 276 915,77 €	0,00 €	- 145 406,23 €	- 422 322,00 €
Fonctionnement	293 095,93 €	0,00 €	145 078,23 €	438 174,16 €
TOTAL	16 180,16 €	0,00 €	- 328,00 €	15 852,16 €

2.2 Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	7 143,51 €	0,00 €	638,97 €	7 782,48 €
Fonctionnement	29 876,93 €	0,00 €	- 5 086,14 €	24 790,79 €
TOTAL	37 020,44 €	0,00 €	- 4 447,17 €	32 573,27 €

2.3 Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	33 990,24 €	0,00 €	- 33 978,83 €	11,41 €
Fonctionnement	- 29 397,89 €	0,00 €	30 596,67 €	1 198,78 €
TOTAL	4 592,35 €	0,00 €	- 3 382,16 €	1 210,19 €

2.4 Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du comptable public du budget annexe Prestations de services pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants, et donne quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	100,47 €	0,00 €	0,00 €	100,47 €
TOTAL	100,47 €	0,00 €	0,00 €	100,47 €

2.5 Adoption du compte administratif 2015 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 409 824,92 €	947 783,43 €	- 145 406,23 €
Recettes d'investissement	1 409 824,92 €	802 377,20 €	
Dépenses de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 181 292,38 €	145 078,23 €
Recettes de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 326 370,61 €	

Les restes à réaliser 2015 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 101 250,00 €

Recettes d'investissement : 469 500,00 €

2.6 Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	26 762,20 €	667,03 €	638,97 €
Recettes d'investissement	26 762,20 €	1 306,00 €	
Dépenses de fonctionnement	76 336,48 €	47 426,54 €	- 5 086,14 €
Recettes de fonctionnement	76 336,48 €	42 340,40 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

2.7 Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe ZAE Chavannerie II pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	523 640,62 €	507 927,20 €	- 33 978,83 €
Recettes d'investissement	523 640,62 €	473 948,37 €	
Dépenses de fonctionnement	575 048,27 €	474 493,20 €	30 596,67 €
Recettes de fonctionnement	575 048,27 €	505 089,87 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

2.8 Adoption du compte administratif 2015 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget annexe Prestations de services pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Dépenses de fonctionnement	100,47 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	100,47 €	0,00 €	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2015 pour ce budget.

2.9 Affectation du résultat 2015 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2015 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **438 174,16 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 384 102,16 €.
Proposition d'affectation au compte 1068 de la section de d'investissement « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 54 072,00 €.
- Le déficit d'investissement de **422 322,00 €** est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.10 Affectation du résultat 2015 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2015 du budget annexe SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **24 790,79 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **7 782,48 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.11 Affectation du résultat 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2015 du budget annexe ZAE Chavannerie II comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **1 198,78 €**
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **11,41 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2.12 Affectation du résultat 2015 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2015 du budget Prestations de services comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **100,47 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à **0,00 €**, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

2.13 Taxe d'habitation : abattements sur la base d'imposition des habitations principales

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 16 voix pour et 9 abstentions : (Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU) fixe les taux d'abattements sur la base d'imposition des habitations principales.

2.14 Vote des taux de fiscalité 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 24 voix pour et 1 voix contre : (M. Michel TATIN - Ardon) fixe et adopte les taux suivants :

TAXES	RAPPEL TAUX 2015	TAUX 2016
TAXE HABITATION	7,62 %	7,98 %
TAXE FONCIERE BATIE	1,28 %	1,50 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,31 %	3,34 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (taux maximum de droit commun 2016)	25,47 %	26,17 %

2.15 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les communes du SMIRTOM Beaugency
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	Bases 2016	Taux proposés pour 2016	Produits attendus	Rappel du taux 2015
ARDON	1 164 704 €	12%	139 764 €	12%
LIGNY LE RIBAUT	1 024 602 €	12%	122 952 €	12%
TOTAL			262 716 €	

2.16 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les communes du SMICTOM de Sologne
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux 2016 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

	Bases 2016	Taux proposés pour 2016	Produits attendus	Rappel du taux 2015
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 629 910 €	12,80%	720 628,00 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 554 139 €	12,80%	198 930,00 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 109 547 €	12,80%	142 022,00 €	12,80%
SENNELY	544 133 €	12,80%	69 949,00 €	12,80%
TOTAL			1 131 229,00 €	

2.17 Vote du budget primitif 2016 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget principal de la Communauté de communes qui s'équilibre :

Dépenses de fonctionnement :	7 737 888 €	Recettes de fonctionnement :	7 737 888 €
Dépenses d'investissement :	1 273 937 €	Recettes d'investissement :	1 273 937 €

2.18 Vote du budget primitif 2016 du budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe SPANC qui s'équilibre :

Dépenses de fonctionnement :	83 640 €	Recettes de fonctionnement :	83 640 €
Dépenses d'investissement :	42 937 €	Recettes d'investissement :	42 937 €

2.19 Vote du budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe ZAE Chavannerie II qui s'équilibre :

Dépenses de fonctionnement :	498 748,00 €	Recettes de fonctionnement :	498 748,00 €
Dépenses d'investissement :	485 039,00 €	Recettes d'investissement :	485 039,00 €

2.20 Vote du budget primitif 2016 du budget annexe Prestations de services

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 du budget annexe Prestations de services qui s'équilibre :

Dépenses de fonctionnement :	13 300 €	Recettes de fonctionnement :	13 300 €
------------------------------	----------	------------------------------	----------

2.21 Versement de subventions à des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, verse une subvention de fonctionnement aux associations ou établissements suivants pour l'année 2016 :

	Rappel subventions 2015	subventions accordées 2016
OTSI	71 726 €	67 636 €
CILS subvention de fonctionnement	45 612 €	46 000 €
<i>CILS subvention exceptionnelle</i>	8 000 €	
Les Petits Loups	45 790 €	38 000 €
Aide à domicile	21 500 €	15 000 €
Collège Pré des Rois	16 400 €	11 400 €
FSE du collège	1 800 €	1 800 €
UNSS	1 800 €	1 800 €
Mission locale	9 563 €	8 500 €
Amicale du personnel	6 405 €	6 000 €
ESC Natation subvention de fonctionnement	5 600 €	5 600 €
<i>ESC Natation subvention exceptionnelle</i>	1 000 €	
Soins à domicile	4 000 €	3 500 €
CLIC	4 100 €	3 500 €
Jardin et vie	250 €	250 €
Montant total	243 546 €	208 986 €

2.22 Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec l'association « Les Petits Loups » pour le versement d'une subvention d'un montant de 38 000 €.

2.23 Convention de partenariat financier avec le CILS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec l'association « CILS » pour le versement d'une subvention d'un montant de 46 000 €.

2.24 Convention de partenariat financier 2016 avec l'OTSI

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2016 avec l'Office de Tourisme des Portes de Sologne pour le versement d'une subvention d'un montant de 67 636 €, se décomposant comme suit :

- 34 000 € au titre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs.
- 33 636 € au titre du personnel mis à disposition.

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 Mise à disposition d'un agent communautaire auprès du CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un assistant socio-éducatif principal à hauteur de 70 % pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Ferté Saint-Aubin, le 13 avril 2016
Le Président,
Jean-Paul ROCHE

